



Conseil d'administration de de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. : générale
9 octobre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022

14-15 février 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport de la deuxième session ordinaire de 2021, du 14 au 15 septembre 2021¹

I. Élection du Bureau

1. Lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, qui s'est tenue les 14 et 15 septembre 2021, principalement en ligne et partiellement sous un format hybride en raison de l'actuelle pandémie de COVID-19, Alhaji Fanday Turay, le Représentant permanent de la République de Sierra Leone auprès des Nations Unies, a été élu Président (représentant les États d'Afrique) pour le reste de l'année 2021 après que le précédent Président et Représentant de la Sierra Leone, Alie Kabba, a terminé son déplacement à New York.

II. Questions d'organisation

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la deuxième session ordinaire (UNW/2021/L.4), et approuvé le rapport de la session annuelle, qui s'est tenue du 21 au 23 juin 2021 (UNW/2021/5). Le Conseil a approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2022 (UNW/2021/CRP.6) ainsi que l'ordre du jour provisoire et le plan de travail de la première session ordinaire de 2022 (UNW/2021/CRP.7), prévue les 14 et 15 février 2022. Évoquant les efforts d'harmonisation engagés avec les autres conseils d'administration, le Secrétaire du Conseil d'administration a ajouté qu'ONU-Femmes travaillait actuellement avec le Bureau en vue de déplacer le compte rendu sur la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels de la session annuelle de 2022 à la première session ordinaire de 2022.

3. Le Conseil d'administration a adopté trois décisions : Décision 2021/5 – Plan stratégique de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour la période 2022-2025 ; Décision 2021/6 – Prévisions budgétaires intégrées de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2022-2023 ; et Décision 2021/7 – Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes, jointes en annexe au présent rapport.

¹ Remarque : Le présent document a été élaboré dans son intégralité par ONU-Femmes.



III. Déclarations liminaires

4. Le Président nouvellement élu du Conseil d'administration a ouvert la session en saluant la nomination de Sima Sami Bahous en tant que nouvelle Directrice exécutive d'ONU-Femmes et en félicitant Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général, d'avoir été nommée en tant que Directrice exécutive par intérim et d'avoir dirigé ONU-Femmes pendant la période de transition. Le Président a souligné l'importance du nouveau plan stratégique d'ONU-Femmes alors que l'Entité entre dans sa seconde décennie d'existence, et exprimé sa gratitude envers les équipes d'ONU-Femmes présentes en Afghanistan et en Haïti pour le soutien sans faille en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les situations d'urgence. Il a également ajouté que, à l'instar de la pandémie de COVID-19, les événements survenus récemment en Afghanistan et en Haïti avaient exacerbé les inégalités entre les sexes qui touchent les femmes et les filles de façon disproportionnée, et souligné la nécessité urgente d'accélérer les progrès et de parvenir à l'égalité des sexes pour les femmes et les filles partout dans le monde.

5. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive par intérim a souhaité la bienvenue au Président nouvellement élu, et remercié les anciens Présidents et Présidents par intérim. Elle a remercié les membres du Bureau d'avoir assumé le rôle de représentants régionaux, assuré la présidence lors de plusieurs réunions du Conseil d'administration, accompagné le Bureau dans sa prise de décisions, et facilité l'obtention d'un consensus à chaque occasion.

6. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive par intérim a relevé que les situations de crise qui frappent l'Afghanistan, Haïti et bien d'autres pays ont des conséquences directes sur les droits et les libertés des femmes et des enfants. Elle a rappelé combien ces situations de crise révélaient la fragilité des progrès accomplis et la rapidité à laquelle ils peuvent reculer, tout en ajoutant que l'importance du mandat d'ONU-Femmes n'a jamais été aussi clairement démontrée que lors de ces derniers mois et années. Elle s'est dite extrêmement fière que l'Entité ait décidé de maintenir sa présence et la prestation de ses services en Afghanistan malgré les conditions de sécurité actuelles, pour appeler à l'inclusion des femmes dans la structure de gouvernance de la nouvelle administration afghane, et pour collaborer avec ses partenaires pour continuer de fournir des services vitaux pour les femmes et les filles afghanes. La Directrice exécutive par intérim de l'Entité a souligné le besoin urgent de préserver et de protéger la participation des femmes à la vie publique, y compris dans le cadre de l'aide humanitaire, pour que les femmes afghanes conservent un accès aux services de santé sexuelle, reproductive et maternelle, ainsi qu'aux services de nutrition, d'éducation et de protection. Elle a indiqué que la réponse claire et ferme adoptée par ONU-Femmes face à ces situations d'urgence devait rappeler à la communauté internationale que les droits des femmes et des filles sont une condition centrale et non négociable de la paix, du relèvement et du développement durable, que ce soit en Haïti, au Mali, au Myanmar, en Somalie, en Syrie ou au Venezuela.

7. Au sujet du COVID-19, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive par intérim a exprimé sa solidarité avec les pays qui restent frappés par de nouvelles vagues d'infection. Elle a rappelé qu'ONU-Femmes continuait de défendre l'accessibilité des vaccins dans tous les pays ainsi que le déploiement de plans budgétaires et de plans de relance gouvernementaux pour soutenir les femmes qui sont touchées par les retombées économiques et sociales de la pandémie. Elle a ajouté que des réformes législatives et politiques étaient nécessaires pour faire face à la crise des soins et assurer l'éducation des filles et leur accès à la technologie. La Secrétaire

générale adjointe/Directrice exécutive par intérim a également fait remarquer que la base de données « COVID-19 Global Gender Response Tracker » lancée par ONU-Femmes en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement avait apporté des informations essentielles sur les mesures gouvernementales qui ont été prises pour soutenir les femmes et atténuer les conséquences négatives de la pandémie. Elle a précisé que la base de données allait être complétée au mois d'octobre. Par ailleurs, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive par intérim a annoncé qu'ONU-Femmes allait lancer un plan féministe pour la durabilité et la justice sociale, afin d'influencer les débats politiques concernant la construction d'un monde post-COVID plus égalitaire et plus durable. Elle a également souligné que le travail effectué autour des aspects socioéconomiques de la crise devait continuer de prendre en compte la pandémie invisible de violence envers les femmes et les filles, avec notamment une augmentation des violences sexuelles liées aux conflits qui affectent le fonctionnement des mécanismes de protection, particulièrement dans les services dirigés par des femmes.

8. Au sujet du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive par intérim a fait remarquer qu'il s'agissait d'un plan ambitieux et visionnaire, qui tient compte des retours de tous les États membres. Elle a souligné que l'élaboration du plan stratégique s'était appuyée sur un nombre de consultations formelles et informelles sans précédent, ainsi que sur une analyse exhaustive des tendances économiques, politiques, sociales et démographiques qui influenceront sur l'égalité des sexes au cours des cinq à dix prochaines années. Elle a également expliqué qu'ONU-Femmes estimait que ce plan était conforme à sa vision, à son mandat et au changement que l'organisation entend apporter dans la vie des femmes et des filles.

9. Au sujet des recettes, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive par intérim a constaté que l'année 2020 avait été solide sur le plan financier. L'Entité a battu des records au niveau des ressources ordinaires comme des autres ressources – parmi ses 20 principaux donateurs, 15 ont augmenté leur contribution – et enregistré la plus forte hausse de ressources ordinaires parmi les entités des Nations Unies basées à New York. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive par intérim a exprimé sa gratitude envers tous les donateurs qui ont accordé un tel niveau de confiance et de soutien à l'Entité, qui a par ailleurs obtenu la dixième opinion sans réserve consécutive pour l'audit de ses états financiers.

10. En conclusion, la Directrice exécutive par intérim a remercié les États membres pour leurs conseils réguliers, ainsi que pour le leadership dont ils font preuve en vue du travail important qu'il reste à effectuer. Elle a souligné tout ce qui peut être accompli grâce à la solidarité et la collaboration, et exprimé l'espoir que cela se poursuive lors de la mise en œuvre du plan stratégique afin d'honorer l'engagement pris dans les objectifs de développement durable de parvenir à l'égalité des sexes.

IV. Plan stratégique

11. Lors de sa présentation du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025, la Directrice exécutive adjointe, Anita Bhatia, a décrit ce plan comme équilibré, nuancé, audacieux et ambitieux, et souligné qu'il intégrait les retours émis par tous les États membres et répondait aux difficultés urgentes et profondes que les femmes et les filles continuent de rencontrer à travers le monde. Elle a rappelé que le plan stratégique constituait un document-cadre mondial et un outil opérationnel pensé pour aider ONU-Femmes à exécuter son mandat aux échelles mondiale, régionale et nationale. Elle a également indiqué que le plan stratégique serait mis en œuvre au moyen de notes stratégiques spécifiques aux pays, qui sont élaborées en consultation avec les gouvernements respectifs, dans le respect des priorités nationales et de la réforme du système des Nations Unies, et pleinement aligné sur le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle a également précisé que le plan stratégique tenait compte de l'évolution du contexte mondial et s'appuyait sur l'expertise démontrée par ONU-Femmes au cours de la dernière décennie. La Directrice exécutive adjointe a expliqué que le plan garantissait qu'ONU-Femmes était adaptée à sa finalité, et restait agile, flexible et adaptable dans le soutien qu'elle apporte aux pays face aux défis émergents. Elle a également indiqué que le concept « ne laisser personne pour compte », qui est la pierre angulaire du Programme 2030, restait le principe directeur du nouveau plan.

12. La Directrice exécutive adjointe a indiqué que le plan stratégique avait pour objectif de produire des résultats à grande échelle, et fixait les axes de travail suivants pour atteindre cet objectif : s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité des sexes ; se concentrer sur les quatre principaux domaines thématiques de l'Entité, à savoir 1) la gouvernance et la participation dans la vie publique, 2) l'autonomisation économique et la résilience, 3) l'élimination des violences faites aux femmes, et 4) les femmes et la paix et la sécurité, l'action humanitaire et la réduction des risques de catastrophe ; souligner la dimension de genre des problèmes mondiaux urgents tels que l'atténuation des changements climatiques et la numérisation ; et mobiliser le mandat composite unique d'ONU-Femmes de façon plus intégrée. La Directrice exécutive adjointe a ajouté qu'ONU-Femmes entendait accroître ses financements en faveur de l'égalité des sexes, notamment en élargissant ses partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé. Par ailleurs, elle a fait savoir que l'Entité cherchait à consolider et élargir son travail de coordination et de partenariat selon une approche intégrant l'ensemble de la société, en vue d'obtenir des résultats porteurs de progrès. À titre d'exemple, elle a souligné qu'ONU-Femmes avait élaboré le plan stratégique en collaboration avec ses partenaires du Système de l'ONU, ce qui a permis de définir des indicateurs communs et complémentaires, dans un esprit de coopération en vue de la réalisation des objectifs mondiaux. En outre, la Directrice exécutive adjointe a précisé qu'ONU-Femmes interviendrait auprès de différentes générations d'hommes et de garçons ainsi que de partenaires non traditionnels afin d'élargir considérablement le soutien en faveur de l'égalité des sexes. Elle a expliqué que l'Entité mobiliserait ses partenaires afin de réaliser une mise en œuvre complète, efficace et rapide des cadres juridiques et politiques internationaux relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

13. À l'ouverture des débats aux délégations, les États membres ont félicité le nouveau Président pour son élection, et salué la nomination de la troisième Directrice exécutive d'ONU-Femmes. Les États membres ont également remercié la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes pour son compte rendu exhaustif, tout en la remerciant d'avoir dirigé l'Entité pendant la période de transition.

14. Concernant le Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022–2025, de nombreux groupes régionaux et délégations ont accueilli favorablement le nouveau plan et exprimé leur reconnaissance au sujet des consultations étendues et inclusives menées par l'Entité durant l'élaboration du plan stratégique. Les délégations ont remercié ONU-Femmes d'avoir recueilli et intégré les commentaires des États membres, bien que certaines aient exprimé leur déception quant au fait que la terminologie employée n'ait pas été approuvée au niveau intergouvernemental. Plusieurs intervenants ont fait valoir qu'ONU-Femmes devait remplir strictement son mandat et mettre en œuvre le nouveau plan stratégique en respectant pleinement la souveraineté et l'appropriation nationales, tout en tenant compte des différents niveaux de développement et des circonstances et priorités propres à chaque pays. Plusieurs délégations ont également indiqué que le plan stratégique devait recevoir des ressources adaptées, et conserver une approche résolument fondée sur le développement. En outre, les intervenants ont salué l'engagement d'ONU-Femmes en faveur du renforcement de ses partenariats stratégiques.

15. Au sujet de la pandémie de COVID-19, les États membres ont remercié ONU-Femmes de s'être mobilisée pour placer l'égalité des sexes au cœur de la riposte du système des Nations Unies au COVID-19, et salué le travail accompli par les équipes du monde entier et la détermination dont elles ont fait preuve ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique en vigueur malgré les problèmes soulevés par la pandémie. Les délégations ont rappelé que le COVID-19 avait creusé les inégalités préexistantes et touché les femmes et les filles de façon disproportionnée, tout en insistant sur le fait qu'une reprise socioéconomique inclusive devait être centrée sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

16. Au sujet de l'Afghanistan, les États membres ont exprimé leur reconnaissance envers la riposte rapide d'ONU-Femmes et son engagement à rester dans le pays pour maintenir les services à destination des femmes et des filles. Une délégation a souligné combien il était crucial de préserver les avancées des deux dernières décennies et de continuer à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles. Elle a également exhorté ONU-Femmes à œuvrer en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, pour que toutes les entités des Nations Unies présentes en Afghanistan puissent pleinement contribuer à la protection et à l'autonomisation des femmes et des filles.

17. Dans une déclaration commune concernant l'examen quadriennal complet de 2020, plusieurs États membres ont relevé de fortes imbrications et complémentarités au sein du système des Nations Unies pour le développement, particulièrement entre les fonds et les programmes basés à New York et ONU-Femmes, comme le reflètent leurs plans stratégiques et leur cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources. Les États membres ont salué les efforts réalisés par ces organisations en vue de cerner les domaines d'engagement conjoint, et exprimé le souhait que ces organisations rendent des comptes sur les résultats obtenus collectivement, et profitent de l'examen à mi-parcours des plans stratégiques pour dresser un bilan et ajuster les modalités de partenariat ainsi que les contributions de chaque organisation dans les domaines d'engagement conjoint. Une autre déclaration commune incitait également ONU-Femmes à collaborer avec d'autres organisations, fonds et programmes.

18. En réponse aux déclarations et commentaires effectués par les délégations, la Directrice exécutive adjointe a rappelé que le plan stratégique serait mis en œuvre en consultation avec les autorités nationales et conformément aux priorités des pays, comme indiqué dans le plan lui-même. Elle a souligné l'engagement d'ONU-Femmes à prioriser la compilation de données et de statistiques de qualité ventilées par sexe, en raison du rôle crucial que ces données et statistiques jouent dans l'orientation des

débats politiques et le renforcement des normes, y compris des normes mondiales. La Directrice par intérim de la Division de la planification stratégique, des ressources et de l'efficacité a ajouté que l'Entité s'efforçait de mettre en œuvre le plan stratégique de manière harmonisée et qu'elle collaborait activement avec ses organisations apparentées pour rendre des comptes sur leurs indicateurs communs et complémentaires. La Directrice de la Division des politiques, des programmes et de l'appui intergouvernemental a souligné que l'Entité continuait de renforcer la coordination, la cohérence, l'efficacité et la productivité des activités opérationnelles du Système de l'ONU, particulièrement en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a réaffirmé que l'avancée de l'autonomisation économique des femmes représentait une priorité absolue pour ONU-Femmes, tout en soulignant l'importance de reconnaître l'ampleur de l'économie des soins, et de réduire et redistribuer le travail domestique parental non rémunéré.

V. Questions financières, budgétaires et administratives

19. Le Conseil d'administration s'est vu présenter le projet de budget intégré pour la période 2022-2023. Pour tenir ses engagements durant les deux premières années du prochain plan stratégique, ONU-Femmes propose d'adopter un budget intégré comprenant des contributions volontaires estimées d'un milliard de dollars au total, ce qui représente un budget institutionnel à croissance zéro. Cette proposition de budget intégré prévoit une contribution de 400 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, et une contribution de 600 millions de dollars au titre des autres ressources. Dans ses remarques liminaires, la Directrice exécutive adjointe, Anita Bhatia, a souligné que la proposition de budget intégré s'appuyait sur l'ambition générale d'ONU-Femmes de poursuivre sa transformation opérationnelle afin de produire des résultats à grande échelle, conformément à son plan stratégique. La Directrice exécutive adjointe a ajouté que l'Entité veillerait à mobiliser des acteurs et des partenaires plus nombreux et plus divers, afin de soutenir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La Directrice par intérim de la Division de la planification stratégique, des ressources et de l'efficacité a réalisé une présentation axée sur le contexte de l'élaboration du budget intégré pour la période 2022-2023, les principaux éléments du budget institutionnel et les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (ACABQ).

20. À l'ouverture des débats, un État membre s'est dit favorable à la proposition de budget intégré, tout en mettant en garde contre tout optimisme excessif dans les projections de ressources, notamment en ce qui concerne les ressources ordinaires. Plus particulièrement, il a été relevé que le plan 2022-2023 représentait une augmentation de 3,8 % par rapport au plan 2020-2021, mais que le niveau de ressources ordinaires proposé pour le plan 2022-2023 représentait une augmentation de 29,8 % par rapport au plan 2019-2020. À cet égard, la délégation s'est dite favorable à la recommandation de l'ACABQ qui incitait à renforcer les efforts de collecte de fonds et la collaboration avec le secteur privé. La délégation a salué ONU-Femmes pour les gains d'efficacité ayant atteint 1,361 millions de dollars sur la période 2019-2020, ainsi que les efforts largement plébiscités que l'organisation a déployés pour identifier et quantifier les gains d'efficacité en vue d'établir les responsabilités et de justifier les demandes d'augmentation de financements adressées aux donateurs qui cherchaient à investir efficacement leurs ressources. Un autre État membre a réaffirmé son soutien pour les recommandations contenues dans les paragraphes 13, 16 et 17 du rapport de l'ACABQ au sujet de ces problématiques particulières. La délégation a exhorté ONU-Femmes à prêter attention à la mise en œuvre des recommandations de l'ACABQ concernant la dotation en effectifs,

l'équilibre entre les sexes et le caractère équitable de la répartition géographique. Un troisième État membre a félicité ONU-Femmes d'avoir réussi à mobiliser les ressources et de continuer à assurer la solidité de sa situation financière, tout en exprimant une certaine inquiétude quant au fait que l'augmentation des contributions volontaires concerne uniquement les autres ressources et que les objectifs relatifs aux ressources ordinaires n'aient pas pu être atteints pour 2020. Cet État membre s'est également réjoui qu'ONU-Femmes ait tenu les engagements pris dans le cadre du Pacte de financement, tout en soulignant l'importance de l'ambition que l'organisation s'est fixée d'atteindre constamment voire de dépasser le seuil du Pacte de financement en mobilisant d'autres ressources prévisibles, flexibles et disponibles en temps utile. En outre, la délégation a salué l'ambition affichée par ONU-Femmes de faire progresser les partenariats publics-privés afin de compléter les efforts visant à accroître les financements nationaux selon des approches de financement inédites et innovantes, telles que les obligations de genre, en collaboration avec les institutions financières internationales, le secteur privé et les investisseurs institutionnels.

21. En réaction, la Directrice par intérim de la Division de la planification stratégique, des ressources et de l'efficacité a déclaré que le budget intégré était ambitieux mais réaliste, et que l'objectif pourrait être atteint avec le soutien des États membres et des donateurs. Elle a expliqué que ce budget représentait la masse critique minimale nécessaire pour remplir pleinement le mandat composite d'ONU-Femmes. La Directrice par intérim a souligné que bien que l'essentiel de la croissance découle des autres ressources, la période 2017-2020 avait enregistré une croissance de 13 % en ressources régulières. Enfin, elle a précisé qu'ONU-Femmes allait continuer de renforcer et d'équilibrer ses ressources, de réaliser des investissements agiles et de renforcer sa diversité et sa représentativité.

VI. Dialogue structuré sur le financement

22. La Directrice exécutive adjointe, Anita Bhatia, a présenté le point de l'ordre du jour relatif au dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2018-2021. Dans ses remarques liminaires, elle a remercié les États membres pour leurs contributions et indiqué que le montant total des ressources enregistré par ONU-Femmes n'avait jamais été aussi élevé qu'en 2020, soit 563,9 millions de dollars. Elle a indiqué que ce dialogue avait contribué à établir des bases communes sur la façon dont l'Entité peut concrétiser le Pacte de financement et les responsabilités et engagements des États membres et le système des Nations Unies pour le développement en vue de la réalisation du Programme 2030. La Directrice exécutive adjointe a souligné que l'organisation continuait de mobiliser divers canaux pour influencer sur le financement de l'égalité des sexes à l'échelle mondiale, régionale et nationale et débloquer des ressources pour obtenir des résultats qui changent la donne pour les femmes et les filles. L'intervention de la Directrice exécutive adjointe a été suivie par une présentation du Directeur de la Division des partenariats stratégiques, qui a résumé le rapport du Dialogue structuré sur le financement adressé au Conseil d'administration.

23. À l'ouverture des débats, trois délégations ont émis des déclarations. Un État membre a félicité ONU-Femmes d'avoir dépassé l'ensemble de ses objectifs de ressources dans le budget intégré et d'avoir atteint le plus haut niveau de contribution jamais enregistré pour les ressources ordinaires. La délégation a appuyé l'appel de l'Entité en faveur d'une augmentation globale des ressources ordinaires afin de poursuivre les résultats détaillés dans le Plan stratégique pour la période 2018-2021. Elle a salué les progrès accomplis par ONU-Femmes concernant le format et le

contenu du rapport, tout en se réjouissant de l'approche harmonisée adoptée par l'Entité conjointement avec l'UNICEF, le FNUAP et le PNUD. L'État membre a encouragé ONU-Femmes à continuer de collaborer avec ses organisations apparentées afin d'adopter de bonnes pratiques et de nouvelles méthodes pour attirer les donateurs individuels. Une autre délégation a fait part de son approbation quant au format du dialogue structuré sur le financement, particulièrement concernant le Pacte de financement et sa prise en compte des tendances et des besoins financiers du plan stratégique. Cet État membre a félicité ONU-Femmes d'être parvenue à mobiliser ses ressources, et observé que cette réussite démontrait combien le travail de l'Entité est important, et largement apprécié et valorisé par ses partenaires. Après avoir rappelé que la mobilisation des contributions aux ressources et l'élargissement de la base de donateurs restaient des défis constants pour ONU-Femmes, la délégation a salué les approches stratégiques adoptées par l'Entité pour renforcer la mobilisation des ressources en collaborant davantage avec des partenaires privés et en investissant dans des programmes de dons individuels. La délégation s'est dite favorable à l'orientation stratégique adoptée par ONU-Femmes pour financer l'objectif de développement durable n° 5, y compris par des obligations de genre et une collaboration avec les institutions financières internationales. Un troisième État membre a déclaré apprécier les efforts déployés par ONU-Femmes dans le cadre du Pacte de financement ainsi que sa prise en compte dans le dialogue structuré. Tout en saluant le fait qu'ONU-Femmes soit parvenue à dépasser le seuil de 30 % de financement non préaffecté malgré une année jalonnée de défis, la délégation a exprimé une certaine inquiétude quant à la tendance actuelle qui semble indiquer que les objectifs de ressources ordinaires ne seront pas atteints pour 2020. La délégation s'est dite préoccupée d'observer une tendance vers un plus grand nombre d'accords de plus faible valeur ou assortis de délais plus courts. Enfin, l'État membre s'est réjoui de constater qu'ONU-Femmes collaborait avec des institutions financières internationales, encourageait ces institutions à mieux tenir compte de l'égalité de sexes dans leur travail, explorait des instruments financiers innovants et développait des partenariats multipartites plus nombreux et plus larges, comme dans le cadre du Forum Génération Égalité et de ses coalitions d'action.

24. En réaction, la Directrice exécutive adjointe a indiqué qu'en plus d'influer sur le travail des institutions financières internationales, ONU-Femmes s'est également rapprochée de banques publiques de développement à l'occasion du sommet Finance en Commun. Elle a fait remarquer que les banques de développement représentaient une source importante de financements nationaux, et avancé que l'opportunité d'influencer ces financements selon une approche sensible au genre pouvait avoir des retombées positives considérables sur la vie des femmes et des filles. La Directrice exécutive adjointe a ajouté qu'ONU-Femmes allait renforcer ces efforts en sa qualité de coprésidente de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les groupes de travail des banques de développement et en organisant des tables rondes, comme celle qui aura lieu dans les institutions financières publiques nordiques en novembre 2021. Le Directeur de la Division des partenariats stratégiques a indiqué rejoindre les délégations dans leur satisfaction concernant la performance record de l'Entité en matière de mobilisation de ressources, tout en soulignant qu'ONU-Femmes continue de considérer que le bon ratio entre les ressources régulières et les autres ressources est de 50/50 et que l'Entité continuera d'aspirer à atteindre ce ratio. Le Directeur s'est réjoui des encouragements et de l'ouverture d'esprit du Conseil d'administration concernant l'augmentation des efforts déployés par ONU-Femmes pour s'appuyer sur les dons individuels, disant lui-même penser que cette évolution jouera un rôle clé dans la réussite de la stratégie adoptée par l'Entité pour remplir ses objectifs relatifs aux ressources ordinaires.

VII. Clôture

25. Suite à l'adoption de la Décision 2021/5 sur le Plan stratégique de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour la période 2022-2025, la Fédération de Russie, le Chili, l'Allemagne et le Maroc ont effectué des déclarations. La Fédération de Russie a exprimé sa déception quant au fait que le Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025 inclut des termes, des notions et des concepts controversés, et souligné que la Décision 2021/5 confirme que le plan stratégique n'a pas fait l'objet de négociations intergouvernementales. La Fédération de Russie a souligné que l'Entité devrait mettre en œuvre son Plan stratégique 2022-2025 conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et aux documents d'examen finaux, en tenant compte des lois et des réalités, des spécificités culturelles, des possibilités, des capacités et des niveaux de développement de chaque État. S'exprimant au nom de 37 États, le Chili a salué la nomination de la troisième Directrice exécutive d'ONU-Femmes et exprimé un soutien fort en faveur du nouveau plan stratégique qui, selon ces États, définit une vision claire et ambitieuse pour l'avenir et permettra à ONU-Femmes de mieux remplir son triple mandat et d'aider les pays à satisfaire leurs priorités et besoins de développement nationaux. En tant que co-pays référent concernant la décision relative au plan stratégique, aux côtés de l'Argentine, l'Allemagne a remercié toutes les délégations pour leur engagement actif et constructif, et souligné qu'en approuvant le plan stratégique, le Conseil d'administration envoyait un signal politique quant à son solide soutien en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Le Maroc a remercié le Président par intérim d'avoir adéquatement représenté le groupe des pays africains, transmis des informations rapidement, facilité les consultations privées et assisté le Secrétariat du Conseil d'administration. Ces déclarations peuvent être consultées dans les enregistrements de la session, disponibles à l'adresse suivante : <https://media.un.org/en/asset/k1h/k1h2imip>.

26. Dans sa conclusion, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive par intérim a remercié les délégations pour le soutien exprimé en faveur du mandat d'ONU-Femmes et l'accueil réservé à la nouvelle Directrice exécutive. Elle s'est également fait l'écho des félicitations adressées à Mme Sima Bahous et a remercié le Président du Conseil d'administration entrant et son prédécesseur, ainsi que la Représentante permanente adjointe de la Sierra Leone pour son rôle dans la période de transition. Elle a remercié les vice-présidents pour leur contribution tout au long de l'année 2021 et leur accompagnement précieux qui ont permis l'adoption des projets de décision.

27. Au sujet du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive par intérim a exprimé sa gratitude quant au niveau élevé de mobilisation dont les États membres ont fait preuve lors des consultations menées tout au long de l'année. Elle a également réitéré l'engagement de l'Entité à réaliser un changement accéléré, durable et porteur de progrès pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à continuer de contribuer à la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a remercié les États membres pour leur soutien et leurs encouragements et s'est réjouie de l'accent mis par les délégations sur le plan stratégique à cette étape charnière, où les femmes restent durement touchées par la pandémie de COVID-19 et où de multiples situations de crise affectent la vie des femmes et des filles de façon disproportionnée.

28. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive par intérim a remercié ses collègues d'ONU-Femmes ainsi que toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour soutenir, promouvoir et protéger les droits fondamentaux de toutes les femmes et les filles afghanes. Elle a également salué les retombées positives de l'examen quadriennal complet de 2020 et souligné le rôle que cet examen a joué pour aider les organisations de l'ONU à réagir rapidement aux situations de crise, particulièrement en Afghanistan et en Haïti. Elle a souligné qu'ONU-Femmes restait constamment prête à collaborer avec ses organismes partenaires afin de soutenir les femmes et les filles dans ces situations difficiles.

29. Après avoir remercié le Conseil d'administration pour la solidité des échanges survenus dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive par intérim a souligné l'engagement d'ONU-Femmes à poursuivre ce dialogue, et ce, dans un objectif d'harmonisation croissante avec ses partenaires des Nations Unies. Elle a indiqué rejoindre les délégations dans leur satisfaction concernant la performance record de l'Entité en matière de mobilisation de ressources, tout en soulignant qu'ONU-Femmes continue de considérer que le bon ratio entre les ressources régulières et les autres ressources est de 50/50 et que l'Entité continuera d'aspirer à atteindre ce ratio. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive par intérim a également apprécié les réactions positives face aux efforts que l'Entité déploie actuellement pour orienter les flux financiers en vue de soutenir la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 bien au-delà du financement de l'Entité, et ajouté que ce domaine de travail était certes exigeant, mais aussi crucial. Elle s'est également réjouie de l'ouverture d'esprit du Conseil d'administration concernant les efforts déployés par ONU-Femmes pour s'appuyer sur les dons individuels afin d'accroître la mobilisation des ressources ordinaires, et a estimé que la proposition de projections relatives aux ressources ordinaires pour la période 2022-2023 était ambitieuse, mais réaliste. Elle a fait savoir qu'ONU-Femmes considérait pouvoir atteindre ses objectifs de revenus avec le soutien des États membres, et réaffirmait son engagement à poursuivre ses efforts pour renforcer son agilité tout en augmentant sa diversité et sa représentativité géographique.

30. S'exprimant au nom du Président du Conseil d'administration, la Représentante permanente adjointe de la Sierra Leone, Victoria Sulimani, a conclu en exprimant sa gratitude envers l'engagement et la détermination dont les délégations ont fait preuve pour veiller à ce que le Plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes soit approuvé par tous les États membres. Elle s'est dite confiante que ce soutien se traduirait par une mise en œuvre réussie du plan stratégique, pour garantir un monde meilleur pour tous, au centre duquel se situeraient les femmes et les filles.

31. La session a ensuite été levée.

Annexe I

Décisions adoptées lors de la deuxième session ordinaire de 2021

2021/5

Plan stratégique de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour la période 2022-2025

Le Conseil d'administration :

1. *prend note* avec satisfaction des travaux préparatoires menés à bien et des diverses réunions informelles et autres ateliers menés en collaboration avec le Conseil d'administration ainsi qu'avec d'autres acteurs pertinents, portant sur le processus d'élaboration du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025, et appuie le Plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes ;
2. *note* que le plan stratégique est le cadre stratégique d'ensemble d'ONU-Femmes et n'est pas négocié de manière intergouvernementale, et reconnaît que le plan stratégique et ses annexes contiennent certains termes qui n'ont pas fait l'objet d'une approbation intergouvernementale au niveau du système des Nations Unies ;
3. *prie* ONU-Femmes de mettre en œuvre son plan stratégique conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, aux documents finaux de leurs examens, et à tous les autres instruments, normes et résolutions des Nations Unies qui appuient, traitent et favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation et l'avancement de la condition féminine, ainsi qu'au Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec l'accord et le consentement du pays hôte, en tenant compte des réalités et des lois nationales, de l'appropriation du plan stratégique par le pays et des spécificités culturelles, des capacités et des niveaux de développement, en respectant l'espace politique national, tout en se conformant aux règles et aux engagements internationaux ;
4. *prie* la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de présenter au Conseil d'administration, lors de sa session annuelle en 2022, le rapport final sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 ;
5. *prie* la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de présenter au Conseil d'administration, lors de sa session annuelle en 2023, un rapport annuel relatif à l'avancée de la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025, ainsi que d'entreprendre un examen à mi-parcours du Plan stratégique d'ONU-Femmes 2022-2025 ;
6. *rappelle* sa Décision 2021/02 (paragraphe 6) et prie ONU-Femmes d'inclure dans les rapports annuels de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025, y compris dans son rapport à mi-parcours, des informations sur les résultats obtenus conjointement avec les autres entités du système des Nations Unies pour le développement ;
7. *salue* la nomination de la troisième Directrice exécutive d'ONU-Femmes.

15 septembre 2021

2021/6 Prévisions budgétaires intégrées de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2022-2023

Le Conseil d'administration :

1. *prend note* des estimations budgétaires intégrées d'ONU-Femmes pour la période 2022-2023, qui constituent une proposition de budget intégré et unique couvrant toutes les catégories budgétaires et qui complètent le Plan stratégique de l'Entité pour la période 2022-2025 ;
2. *rappelle* la Résolution A/RES/64/289 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui dispose que « les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes normatifs intergouvernementaux seront prélevées sur le budget ordinaire et approuvées par ladite Assemblée ; les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes opérationnels intergouvernementaux et aux activités opérationnelles à tous les niveaux seront prélevées sur les contributions volontaires et approuvées par le Conseil d'administration » ;
3. *prend note* du budget à croissance zéro d'ONU-Femmes tout en tenant compte des nouvelles exigences, telles que les augmentations de dépenses liées à l'inflation et les exigences liées au progiciel de gestion intégré basé sur l'informatique en nuage, par l'intermédiaire d'économies et de gains d'efficacité ;
4. *approuve* les ressources brutes inscrites au budget institutionnel pour un montant de 204,4 millions de dollars, qui doivent permettre de renforcer l'efficacité et la productivité de l'organisation, et note que, sur ce montant prévisionnel, 39,3 millions de dollars correspondent au recouvrement des coûts au titre des autres ressources (soit des contributions volontaires préaffectées) ;
5. *note* que, dans l'éventualité où le montant effectif des coûts recouverts serait supérieur aux prévisions figurant dans le projet de budget, la différence pourra être allouée aux activités de gestion afin que davantage de ressources ordinaires servent à financer des activités relatives aux programmes ; prie la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de présenter un compte rendu au Conseil d'administration sur l'utilisation des ressources dans le cadre du prochain projet de budget ;
6. *prend note* de l'inclusion d'une catégorie de classement des coûts à part entière pour les activités relatives à la surveillance et à l'assurance conformément à la politique globale conjointe de recouvrement des coûts 2020/8 arrêtée par le Conseil d'administration (DP/FPA-ICEFUNW/2020/1) ;
7. *note* les estimations budgétaires intégrées d'ONU-Femmes pour la période 2022-2023 et la nécessité urgente d'investir davantage dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour soutenir les objectifs qui sont mentionnés dans le plan stratégique, et encourage ONU-Femmes à mobiliser d'autres États membres et d'autres partenaires en vue d'accroître leurs contributions volontaires, en particulier au titre des ressources ordinaires, et prend note des propositions d'ONU-Femmes visant à renforcer la mobilisation des ressources ;
8. *prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (UNW/2021/CRP.8) sur le budget intégré d'ONU-Femmes pour la période 2022-2023, des recommandations du Comité consultatif et la réponse d'ONU-Femmes à son rapport, et prie ONU-Femmes de traiter ces recommandations et de faire rapport au Conseil d'administration dans le cadre de son prochain budget intégré sur les

mesures qui auront été prises, y compris pour établir un équilibre au niveau de la dotation en effectif.

15 septembre 2021

2021/7

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes

Le Conseil d'administration :

1. *prend acte* du rapport relatif au dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2018-2021 (UNW/2021/8) d'ONU-Femmes, et encourage ONU-Femmes à s'engager davantage dans ce dialogue structuré avec les États membres en vue de surveiller, d'évaluer et de suivre le niveau de financement qu'elle perçoit, y compris celui de ses ressources de base, ainsi que la prévisibilité, la flexibilité et l'alignement des ressources allouées pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025 ;
2. *insiste* sur l'importance d'un financement prévisible, suffisamment flexible notamment par l'intermédiaire de financements pluriannuels et de paiements faits en avance pour permettre à ONU-Femmes de s'acquitter de son mandat ;
3. *prend note* de l'importance de l'engagement des États membres en faveur du Pacte de financement, notamment en ce qui concerne les financements réguliers, flexibles et pluriannuels, et encourage ONU-Femmes à poursuivre ses efforts de diversification de sa base de financement, notamment grâce aux programmes de dons individuels ;
4. *reconnaît* les conséquences socioéconomiques disproportionnées de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles, et invite les États membres en mesure de le faire à soutenir spécifiquement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par l'intermédiaire de contributions volontaires destinées à ONU-Femmes, pour renforcer les ressources ordinaires d'ONU-Femmes et appuyer les dispositifs de financement communs interorganisations, lesquels offrent une certaine flexibilité, conformément aux dispositions du Pacte de financement ;
5. *encourage* les États membres à augmenter leurs contributions volontaires, notamment les ressources au titre du budget ordinaire, en tenant compte des retombées négatives d'un financement insuffisant d'ONU-Femmes sur la capacité de l'Entité à s'acquitter de son plan stratégique ;
6. *note avec satisfaction* les efforts encore déployés par ONU-Femmes en vue d'améliorer son efficacité, sa productivité, sa transparence et son respect du principe de responsabilité, et prie ONU-Femmes de continuer ses efforts à cet égard et de fournir des informations sur les activités relatives à ses programmes dans le cadre des travaux du Conseil d'administration.

15 septembre 2021